



UFR de MATHÉMATIQUES

PROCES VERBAL du CONSEIL de l'UFR de MATHÉMATIQUES du 22 septembre 2005

Membres présents ou représentés :

Collège IATOS : Sybil CARABOEUF

Collège étudiants : Emmanuel GUEFIF

Collège B : Gilles CASSIER, Michel CRETIN, Jérôme GERMONI, Olivier MARGUIN (procuration à Michel Cretin), Fabienne OUDIN-DARDUN, Anne PERRUT (procuration à Fabienne Oudin-Dardun)

Collège A : Stéphane ATTAL, Thierry FACK, Johannes KELLENDONK, Didier PIAU, Petru MIRONESCU (procuration à J. Kellendonk), Claude ROGER (procuration à S. ATTAL)

Membres extérieurs : Meriam CHEBRE

Soit 15 membres présents ou représentés sur les 19 membres du Conseil en exercice.

La séance est ouverte à 17h00.

1^{er} point à l'ordre du jour : approbation du P.V de la séance du 12 juillet 2005

Sous réserve de la modification demandée par Gilles CASSIER au niveau d'une phrase écrite dans le 3^e point de l'ordre du jour : "Gilles Cassier, *n'ayant pu assister au Conseil du laboratoire ICJ*, s'étonne de la présence de profils précis sur deux des postes PR" au lieu de : "Gilles Cassier s'étonne de la présence de profils précis sur deux des postes PR", le P.V. est approuvé à l'unanimité des présents.

2^e point à l'ordre du jour : vote DBM n°2 du budget 2005

M.Chamarie laisse la parole à Mme Chambe pour la présentation de la 2^e DBM du budget 2005. Mme Chambe informe le Conseil qu'une décision tardive décidée par la Présidence a occasionné plusieurs modifications de dernière minute. Il s'agit d'un prélèvement complémentaire pour frais d'infrastructures, s'ajoutant à la somme déjà prélevée à la source lors de l'élaboration du budget initial. Lors de la dernière Commission des Moyens, le Président avait signifié son désaccord sur le principe de calcul du prélèvement qui avait déjà été effectué en 2004, c'est-à-dire une somme forfaitaire de 1,35 euros le mètre carré recherche. En effet, avec ce calcul, l'UCBL parvenait à un prélèvement global bien en dessous de ce dont elle avait besoin pour couvrir ses frais. Les nouveaux calculs s'appuient cette fois-ci sur les montants des dotations recherche des équipes (sommes notifiées dans le contrat quadriennal). Ce nouveau mode de calcul désavantage fortement l'UFR de Mathématiques. Monsieur Thierry FACK trouve injuste que les calculs soient basés uniquement sur la dotation recherche du quadriennal et non pas sur l'ensemble des ressources des unités de recherche.

Dans l'urgence, il pense que le Président a fait ces calculs pour contrer les réclamations sur les mètres carrés. Cependant, il s'étonne, comme Monsieur Chamarie, qu'une différence de traitement est faite entre les laboratoires contractualisés et les équipes de recherche non contractualisées (pour ces dernières, seul le calcul lié aux surfaces a été appliqué). D'autre part, Emmanuel GUEFIF s'étonne que le prélèvement supplémentaire dû par l'UFR de Mathématiques, soit 8600 euros, soit imputé, d'après les tableaux présentés par Mme Chambe, sur la dotation pédagogique. Mme Chambe donne les explications sur le jeu d'écritures que l'UFR est contrainte de réaliser. Les crédits de fonctionnement des équipes de recherche, une fois amputés du prélèvement BQR (10 %) et du prélèvement pour frais d'infrastructures (somme initialement prévue, soit pour l'UFR de Mathématiques 5 659 euros), ont déjà fait l'objet de titres de recettes saisis en central par la DSF. Cette dernière ne souhaitant pas annuler les titres émis, elle nous a demandé d'imputer le prélèvement supplémentaire pour frais d'infrastructures sur la dotation de niveau 2 (crédits pédagogiques), à charge pour nous de faire les régularisations internes nécessaires, par voie de factures de réajustement. Une somme de 3342 euros sera donc transférée du CR 0700 (bibliothèque) vers le CR 0200 (Gestion UFR) et une somme de 5258 euros sera transférée du CR 1000 (ICJ) vers le CR 0200 (Gestion UFR).

Mme Chambe poursuit la présentation de la proposition de DBM en commentant le tableau de trois pages présentant les recettes par CR, dans lequel les éléments de la 2e DBM figurent en rouge. En ce qui concerne le CR 0200 (Gestion UFR), une régularisation à la baisse des prévisions d'encaissement de frais de dossier est appliquée à hauteur de - 2200 euros. Au niveau des formations, une recette nouvelle correspondant à des versements de taxe d'apprentissage destinée à l'ex-DESS SITN (désormais MASTER MAIM Pro 2e année) a été inscrite pour 1460 euros sur le CR 0302. En recherche, sur le CR1000, une régularisation de - 108 euros (+200 euros en crédits d'équipement et -308 euros en crédits de fonctionnement) est faite au niveau du contrat Région placé sous la responsabilité scientifique de Jean-Marie Morvan et dont l'établissement pilote est l'Université Joseph Fourier de Grenoble. Sur le CR 1000 toujours, des recettes nouvelles sont enregistrées : 3000 euros relatifs à un projet de recherche financé par des crédits franco-israéliens mené par Bertrand Rémy (en réalité, B. Rémy a obtenu 5000 euros en 2005 et 5000 euros en 2006, mais comme l'ouverture des crédits est tardive sur l'exercice 2005, seule une ouverture partielle des crédits est effectuée, le reste sera reporté sur l'exercice 2006 en pluriannuel) et 1800 euros concernant la participation de Maurice Pouzet à un projet de recherche européen INTAS (cette somme correspond à une première tranche de crédits déjà versée et encaissée par l'UCBL). Enfin, des régularisations sont faites à la baisse au niveau des prévisions de recettes de l'IREM (CR 0900), pour un montant total de -4 040 euros.

Mme Chambe invite les membres du Conseil à consulter la dernière page du document de 5 pages intitulé "Budget 2005 - DBM 2 - Présentation par nature des recettes". Au final, la 2e DBM de l'UB 965 s'élève de -8688 euros, ce qui porte le budget cumulé 2005 de l'UFR de Mathématiques à 684 900 euros (dont 130 450 euros de reports). Pour mémoire, le budget initial 2005 s'élevait à 533 739 euros, et la 1ère DBM à + 159 849 euros.

En ce qui concerne la structure des dépenses prévisionnelles, Mme Chambe présente les montants par grandes masses du budget 2005 cumulé figurant sur le document "BUDGET/DBM2-2005 CHARGES" : 34 975 euros de charges salariales (pour l'essentiel : vacations bibliothèque), 569 316 euros de dépenses de fonctionnement et 80 609 euros de dépenses d'investissement. Suite à la question posée par un membre du Conseil, Mme Chambe explique ce que recouvre la rubrique "218 autres matériels" : il s'agit du matériel informatique. Quant à la rubrique "215 matériel scientifique, technique et outillage", Mme Chambe indique que les montants figurant dans cette rubrique correspondent à l'achat de vidéo-projecteurs.

La proposition de DBM 2 du budget 2005 est mise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Chamarie demande aux membres du Conseil de prendre d'ores et déjà une décision concernant la structure budgétaire de l'UB 965 pour le budget 2006, la DSF nous ayant demandé une réponse à ce sujet pour la fin du mois de septembre 2005. Cette année, cette demande est faite beaucoup plus tôt que les autres années, du fait de la mise en place de la LOLF. Monsieur Chamarie propose de garder les mêmes CR que ceux de l'année 2005, et de créer un nouveau CR pour prendre en compte le budget du LIRDHIST, laboratoire désormais rattaché à notre composante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil.

3^e point de l'ordre du jour : rattachement administratif de l'IREM à l'UFR de Mathématiques

M.Chamarie présente brièvement l'IREM (Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques) de Lyon dont les principales activités sont : recherches en didactique des mathématiques (en lien avec le LIRDHIST), préparation à l'Agrégation Interne, formation continue des enseignants du secondaire et formation des formateurs (en liaison avec l'IUFM et le Rectorat), production et diffusion de supports éducatifs.

Il a été un temps question que l'IREM soit rattaché au SUP mais cette idée est abandonnée par la Présidence car il aurait fallu que l'IREM s'ouvre à d'autres disciplines. La Présidence souhaite maintenant que l'IREM soit rattaché administrativement à l'UFR de Mathématiques, ce qui est également le vœu de Michel Mizony, son Directeur.

L'UFR gère déjà depuis plusieurs années le budget de cet institut.

Une discussion s'engage sur les besoins en locaux dans le bâtiment Braconnier ; M.Chamarie précise que le rattachement de l'IREM rendra l'UFR responsable de son logement.

M.Cretin et T. Fack évoquent les enjeux de la formation des enseignants du primaire et du secondaire et donc des futurs étudiants à l'Université, ainsi que l'avenir encore incertain des IUFM. Ils estiment que nous sommes dans une période favorable pour accueillir l'IREM.

Les conseillers demandent que soient prises en compte les spécificités de l'IREM pour demander des moyens plus importants en locaux. Ils souhaitent que le rattachement administratif corresponde à une vraie collaboration scientifique et pédagogique avec les membres de l'IREM.

La proposition suivante est mise aux voix : « Compte tenu des enjeux liés à la formation des enseignants de mathématiques, le Conseil donne un avis favorable au rattachement administratif de l'IREM à l'UFR de Mathématiques ».

Unanimité pour.

4^e point de l'ordre du jour : Commission Bibliothèque, composition et fonctionnement.

M.Chamarie rappelle que la Bibliothèque de Mathématiques est depuis le 1^{er} janvier 2005 intégrée au SCD. La Commission Bibliothèque devra donc dorénavant jouer le rôle de Conseil Scientifique vis à vis du Conseil de la Documentation de l'Université.

P.Mironescu a transmis ses propositions :

- composition : 12 membres au maximum,

- rôle :

- décider de la politique d'acquisitions (en particulier, revoir le fonds de périodiques),

- discuter le mode de fonctionnement de la bibliothèque (par exemple : règles de prêt),
- faire des demandes chiffrées pour la participation des composantes (ICJ, écoles) aux frais de fonctionnement,
- participer à la création d'une liste d'ouvrages classiques faisant défaut.

14 candidatures ont été reçues. Le Conseil constate un déséquilibre dans la représentation des thématiques scientifiques. P. Mironescu a extrait une liste de 7 candidatures qu'il propose de retenir et demande au Conseil de trancher pour les autres. D. Piau informe le Conseil que F. Duheille-Bienvenue serait également candidate.

S. Attal estime que le Conseil a suffisamment d'éléments pour prendre une décision. M. Chamarie pense que pour éviter une Commission pléthorique, plusieurs thématiques proches pourraient avoir un unique représentant. Il estime indispensable d'inclure des bibliothécaires dans la Commission et propose Mmes Zerari et Wolf.

T. Fack donne son avis en disant qu'il s'agit de promouvoir une bibliothèque pour l'ensemble de la communauté mathématique ; il propose de trouver des candidats motivés pour représenter les grands thèmes du laboratoire et donc que les candidats se concertent entre eux. La proposition suivante est mise aux voix :

« Le Conseil demande à P. Mironescu d'améliorer sa proposition afin que le Conseil soit en mesure de décider ».

Unanimité pour.

5^e point de l'ordre du jour : questions diverses

M. Chamarie informe le Conseil des décisions de l'Université concernant les demandes de postes. Toutes les demandes d'utilisation des postes vacants ont été acceptées.

Sur la demande du Président, trois nouvelles propositions de créations de postes d'enseignants chercheurs ont été transmises par l'ICJ début septembre, à savoir : un poste PR 25-26 « Calcul ou EDP », un poste MC 25-26 « Probabilités », un poste PR 25 « Algèbre et Théorie des Nombres ». La première proposition a été retenue et classée en 8^{ème} position sur 15 par le CA. La demande du LIRDHIST d'un poste MC70 « Didactique de la biologie et de l'environnement » a également été retenue et classée en 15^{ème} position. Par contre la demande de création d'un poste MC 25-26 « Histoire des Mathématiques » n'a pas été retenue. A ce propos, T. Fack explique les critères utilisés par le CS. Il semble que la place d'une thématique Histoire des Mathématiques au sein de l'ICJ ne soit pas bien perçue par la gouvernance de l'Université.

La demande de création d'un poste IATOS pour le secrétariat du LIRDHIST n'a pas été classée, alors que le Bureau de l'Université avait laissé entendre son soutien lors de la demande de rattachement administratif du LIRDHIST à l'UFR de Mathématiques.

Ayant été informé par F. Cavalier que la demande du SCD de création d'un poste de BAS pour la Bibliothèque de Mathématique n'était pas classée par le CS, M. Chamarie est intervenu en C.A pour défendre cette demande. Finalement, le Président a proposé de réintégrer ce poste dans la liste des priorités de l'Université, proposition approuvée par le C.A.

La prochaine réunion du Conseil (principal point à l'ordre du jour : vote du budget 2006) est prévue le 10 novembre 2005.

La séance est levée à 19h45.

Marc CHAMARIE, Myriam CHAMBE